

## BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES

Applicable à compter du 01/04/2023

**Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi de dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique (1)**  
**TRANSACTION IMMEUBLES, TERRAINS (à l'exception des LOCAUX et TERRAINS COMMERCIAUX, ARTISANAUX OU INDUSTRIELS.)**

<b>4 000 € TTC</b>	pour les ventes inférieures ou égales à	40 000 €		
<b>5 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	40 001 €	et	55 000 € inclus
<b>6 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	55 001 €	et	75 000 € inclus
<b>7 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	75 001 €	et	90 000 € inclus
<b>9 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	90 001 €	et	120 000 € inclus
<b>11 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	120 001 €	et	170 000 € inclus
<b>12 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	170 001 €	et	200 000 € inclus
<b>14 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	200 001 €	et	230 000 € inclus
<b>15 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	230 001 €	et	300 000 € inclus
<b>18 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	300 001 €	et	500 000 € inclus
<b>25 000 € TTC</b>	pour la part comprise entre	500 001 €	et	700 000 € inclus
<b>40 000 € TTC</b>	pour les ventes supérieures à	700 000 €		

**TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES et TERRAINS A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL, ARTISANAL et PROFESSIONNEL**  
 (honoraires forfaitaires de 9 % charge vendeur)

**AVIS DE VALEUR : 180€ TTC à la charge du demandeur**

### LOCATIONS

PRESTATION HABITATION	HONORAIRES BAILLEUR :	HONORAIRES LOCATAIRE :
Honoraires de négociation et d'entremise	-	-
Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> habitable	5 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 8 € / m <sup>2</sup> habitable
Honoraires d'état des lieux d'entrée	3 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 3 € / m <sup>2</sup> habitable	3 % TTC du loyer annuel hors charges Dans la limite de 3 € / m <sup>2</sup> habitable
<b>TOTAL</b>	<b>8 % TTC du loyer annuel hors charges</b>	<b>8 % TTC du loyer annuel hors charges</b>

PRESTATION PROFESSIONNELLE	HONORAIRES BAILLEUR :	HONORAIRES LOCATAIRE :
Honoraires de négociation et d'entremise	-	-
Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail	-	12 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires d'état des lieux d'entrée	-	4 % TTC du loyer annuel hors charges
<b>TOTAL</b>	<b>0 % TTC du loyer annuel hors charges</b>	<b>16 % TTC du loyer annuel hors charges</b>

**La délivrance d'une note est obligatoire - Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.**

*(1) Montant TTC (TVA à 20 %), calculée sur le montant de la transaction réalisée.*

*(1) Charge propriétaires vendeurs, tranches non cumulables, honoraires forfaitaires, tarifs maximums  
 En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*



## **BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES**

**Applicable à compter du 01/04/2023**

SARL DE L'IF – 3 Rue Aristide Briand 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU au capital de 60 000 €  
SIREN 511 575 706 RCS PERIGUEUX – APE 68312 - Gérant : Mr F. FOURNIER  
Agence Orpi Transaction Location - Carte pro T n° CPI 24012018000027573 CCI Dordogne  
Garantie financière : CEGC, 128 Rue La Boétie 75 0008 PARIS

**La délivrance d'une note est obligatoire - Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.**

*(1) Montant TTC (TVA à 20 %), calculée sur le montant de la transaction réalisée.*

*(1) Charge propriétaires vendeurs, tranches non cumulables, honoraires forfaitaires, tarifs maximums*

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*